

# Cet appareil auditif qui a changé leur vie

**TÉMOIGNAGES** A quelques jours de la Journée mondiale de l'audition, Freddy Berger et Vincent Aymon racontent leur renaissance.

PAR CHRISTINE.SAVIOZ@LENOUVELLISTE.CH / PHOTO SACHA.BITTEL@LENOUVELLISTE.CH



Freddy Berger (73 ans) et Vincent Aymon (31 ans) ne pourraient plus se passer de leur appareil auditif qui leur apporte une belle qualité de vie.

« On a tendance à faire du déni quand on est malentendant. » Freddy Berger (73 ans), domicilié à Martigny, et Vincent Aymon (31 ans), d'Ayent, portent tous deux des appareils auditifs pour améliorer leur quotidien. Certes, leur parcours diffère puisque Freddy Berger a progressivement eu des soucis d'audition avec les années tandis que Vincent Aymon est malentendant de naissance, mais tous deux ont vu leur vie changer depuis l'utilisation de ces appareils. « Si on n'entend pas bien, les relations sociales se péjorent. Mieux vaut se faire tester », confient-ils en chœur à quelques jours de la Journée mondiale de l'audition.

## Moqué par ses camarades de classe

Vincent Aymon espère aussi, par son témoignage, inciter les parents et enseignants à être attentifs aux problèmes d'audition des enfants. « Cela peut vraiment miner la vie quand on est petit. Je sais de quoi je parle », ajoute-t-il. Cet Ayentôt, commercial dans une entreprise qui vend des aménagements de véhicule, a vécu de bien mauvaises expériences dans sa jeunesse à cause de son handicap. « Ce n'est qu'à mes 8 ans que mon entourage s'est dit qu'il y avait un problème. Toute mon enfance et le début de mon adolescence, j'étais mal avec tout ça. Je ne comprenais pas les autres, du coup je m'isolais et devenais agressif. » Ses premiers appareils auditifs, encore assez imposants à l'époque, sont moqués par les autres écoliers de sa classe.

« Porter un appareil était alors stigmatisant. On m'appelait Pépé, on se foutait de moi. » Le jeune Vincent, qui a perdu 60% de ses capacités auditives, s'isole ainsi dans son monde, devient violent et ne comprend rien aux cours. Ce n'est que lors de son apprentissage que sa vie commence à évoluer positivement. « C'est le moment où j'ai enfin accepté que j'étais malentendant. A partir de là, j'ai vécu un tournant dans ma relation avec les gens. » Désormais, il ose demander aux personnes de répéter ce qu'elles ont dit s'il n'a pas compris. Le fait d'être malentendant n'est plus un tabou. « Au contraire, il faut en parler, expliquer qu'on n'entend pas bien. Si mon témoignage peut aider des enfants à éviter de devoir passer par où j'ai passé, ce sera gagné. »

## Redécouvrir un monde sonore

En écoutant Vincent Aymon, Freddy Berger opine du chef. Il comprend la douleur ressentie par le trentenaire, même si lui a connu un déficit d'audition bien plus tardivement. « J'ai vu que j'avais un souci vers 63 ans. Ce sont mes proches qui me l'ont fait remarquer. Ma femme trouvait que j'augmentais le son de la télévision de façon exagérée. » A l'époque, il travaillait encore comme dessinateur en béton armé et génie civil. « J'ai finalement testé mon audition et les résultats m'ont franchement surpris: j'avais perdu 40% de mes capacités auditives! » Depuis lors, il porte des appareils qui lui facilitent la vie. « La

## 10% de la population touchée

10% de la population est touchée par des problèmes d'audition, un pourcentage qui augmente avec l'âge. Ainsi, 30% des personnes de 60 ans ont des soucis dans ce domaine, 40% des 70 ans et plus de 50% des personnes de 80 ans. Selon l'Organisation mondiale de la santé, d'ici à 2050, près d'une personne sur dix sera atteinte de déficience auditive. « Peu de gens avec une surdité légère ont cependant recours à un appareillage. Seuls 20% des personnes ayant besoin d'un appareil l'utilisent », explique Philippe Perez, audioprothésiste indépendant à Sion. Or, un problème d'audition crée une privation sensorielle qui peut augmenter les problèmes liés à la démence chez les personnes âgées. « Cela a pour conséquence une perte de la qualité de vie tant pour la personne que pour son entourage », ajoute-t-il. Pour lui, il est ainsi important que les personnes passent un test auditif. Lors de la Journée mondiale de l'audition le 3 mars, il propose de réaliser des tests gratuits pour les intéressés dans ses deux centres « Acoustique suisse- audition santé », à Martigny et à Sion. Il est cependant nécessaire de prendre rendez-vous au 027 323 33 34.

première fois que je les ai mis, je me suis aperçu que cela faisait un moment que je n'entendais plus certains sons aigus, comme le chant des oiseaux. Tout à coup, je redécouvrais tout un monde sonore. » Sa vie sociale s'en voit aussi facilitée. « Avant, lorsqu'il y avait du monde autour de la table, je ne comprenais rien aux conversations. N'arrivant pas à participer aux discussions, je m'isolais. » Il y a quelques mois, il a opté pour un appareillage à la pointe de la technologie. « Il y a un Bluetooth sur l'appareil. J'entends directement le son de la télévision et le téléphone dans les oreilles », s'enthousiasme Freddy Berger. Il s'est si bien habitué à ses appareils qu'il oublie parfois de les enlever avant de

dormir. « J'ai de la chance car j'ai rapidement assez bien supporté ces corps étrangers. Je ne pourrais plus m'en passer. Et puis, c'est surtout très agréable pour mon entourage. »

## DÉCONFINEMENT

### Le Valais veut ouvrir les terrasses dès le mois de mars

Le gouvernement valaisan a transmis dimanche sa prise de position face au plan d'assouplissement présenté mercredi par le Conseil fédéral. Il se dit tout d'abord « favorable à un allègement de manière contrôlée des mesures de lutte contre le coronavirus » et salue les propositions concernant la réouverture des magasins non essentiels.

Ouverture des terrasses d'avril, puis complètement dès avril. Le canton du Valais demande toutefois que « les terrasses de tous les restaurants puissent ouvrir dès le 1er mars, dans le respect des plans de protection déjà établis (quatre personnes par table, distance de 1 mètre 50 entre les tables, traçage électronique de tous les clients) et ce jusqu'à 18 heures », alors que le Conseil fédéral avait proposé cette mesure dès le 1er avril seulement.

« Nous avons en effet pu constater que la vente à l'emporter dans les restaurants n'est pas optimale, car elle peut engendrer des regroupements difficilement contrôlables, notamment sur les domaines skiables, où les clients n'ont pas d'autre solution que de consommer aux alentours des établissements ou aux abords des pistes », a déclaré le canton dans sa prise de position qui souhaite encore ouvrir « complètement les restaurants dès le 1er avril, toujours dans le respect des plans de protection ».

### La même loi pour tous

« L'inégalité de traitement entre les cantons qui respectent la loi et ceux qui la violent depuis près de deux mois est inacceptable », a également ajouté le président du gouvernement valaisan, Christophe Darbellay. « Le Conseil fédéral doit faire appliquer sa loi ou nous laisser ouvrir nos terrasses sur les domaines skiables. Cela ne peut plus durer. »

Le gouvernement valaisan demande encore dans ce courrier que les cours en présentiel pour les étudiants du degré tertiaire puissent reprendre le 1er avril et que le Conseil fédéral examine la possibilité d'assouplir davantage les restrictions dans les domaines du sport et de la culture. IG

## SION

### 80 personnes contre les mesures du Conseil fédéral



L'appel avait été lancé depuis jeudi soir sur les réseaux sociaux de quelques internautes: la population valaisanne était invitée à participer samedi après-midi à Sion à une « marche » contre les mesures sanitaires décidées par le Conseil fédéral. Les intéressés devaient se balader par groupe de cinq.

A 15 heures samedi, environ 80 personnes étaient présentes. Certaines portaient des panneaux. On pouvait notamment y lire: « Stop à la dictature sanitaire ». Difficile de savoir qui est à l'origine de cette manifestation. « Ce n'est en tout cas pas l'UDC Valais car nous avons découvert cet événement au moment où il avait lieu », explique Jérôme Desmeules, secrétaire général de l'UDC Valais, qui a pris quelques clichés du mouvement.

Du côté de la police cantonale, on précise que la manifestation n'était pas autorisée par la ville de Sion. « Une enquête est en cours pour déterminer qui a organisé ce rassemblement », souligne Cynthia Zermatten, porte-parole. CSA

PUBLICITÉ

le forfait

VOTRE BIEN IMMOBILIER,  
VOTRE CHOIX DE VENTE !

Forfait à partir de CHF 7'900.- HT  
Services professionnels inclus !



Rue de la Dent-Blanche 18 - 1950 Sion  
027 322 98 06 - www.leforfait.ch

